

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 08 juillet 2015 à 19h00.

Rabastens, le 30/06/2015

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2015

- 1- Choix des candidats admis à concourir aux travaux de construction de la station d'épuration Rabastens/Couffouleux
- 2- Finances :
 - 2.1- Tarifs CLSH été 2015
 - 2.2- Tarifs terrasses 2015
 - 2.3- Décision modificative n°5
 - 2.4- Clôture de régies
 - 2.5- Remboursement abonnements téléphoniques aux agents communaux
 - 2.6- Tarifs camping municipal 2015
- 3- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide Complexe Scolaire Las Peyras
- 4- Point sur le Conseil Municipal Jeunes
- 5- Point sur l'intercommunalité
- 6- Point sur le CCAS

QUESTIONS DIVERSES

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Cécile DERREVEAUX - Erick ESPEL - Jean-Paul RUFFIO - Daniel BARRAQUE - Marie-Pierre ROBERT - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE

Représenté(s) :

Monsieur Paul BOZZO ayant donné procuration à Monsieur Daniel BARRAQUE
Monsieur Jean François COZZOLINO ayant donné procuration à Madame Jacqueline FELZINES
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER
Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration Monsieur Erick ESPEL
Madame Marie-Martine MANIAGO ayant donné procuration à Madame Danièle BOROT

Madame Cécile DERREVEAUX est nommée secrétaire de séance

Séance du 08 juillet 2015

Suite à l'appel effectué par le Maire, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de rajouter trois questions à l'ordre du jour : 1-Demande de subventions, 2-Conventionnement Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le Camping, 3-Dénomination de rue.

Vote : Unanimité

Plusieurs informations et décisions dans le cadre des délégations données au Maire concernant la commune:

- Signature du protocole d'accord transactionnel avec la SMACL le 17/06/2015 concernant l'indemnisation suite à l'incendie des locaux de la Mairie de Rabastens. Tout confondu il a été convenu d'un versement immédiat de 660 000 €. Les dégâts sont estimés à 900 000 € mais une partie restait non indemnisable au niveau de la remise aux normes, en effet seulement 10% de reprise de ces frais étaient prévus au contrat.

La compagnie d'assurance a proposé deux possibilités: soit accepter un peu plus de 400 000 € et justifier au fur et à mesure sur présentation des factures des travaux à réaliser dans les deux ans suivant l'incendie (déjà 6 mois passés dans les négociations depuis l'incendie), soit établir

immédiatement un protocole transactionnel. Compte-tenu de la difficulté de réaliser dans les délais proposés par la compagnie d'assurance les travaux et de présenter des factures (travaux possibles en régie) il est apparu préférable d'accepter un protocole d'accord immédiatement. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait opportun de prévoir pour les prochaines consultations dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance que les délais puissent courir à partir de la date de signature du protocole et non pas à partir du moment des faits.

- Information aux conseillers municipaux : réunion d'échanges prévue de 20 juillet prochain avec les architectes pour présenter les propositions d'aménagement des nouveaux locaux. Horaire à confirmer.
- Point d'information : Le tableau des effectifs a été distribué en début de séance à tous les conseillers présents suite à la demande de Monsieur Alain BREST en séance du 16/06, Madame Annie VIGNERAC ayant reçu par courrier un exemplaire suite à sa demande écrite. Il convient de remarquer que le fait d'avoir supprimé les missions de DGS au niveau du personnel dépendant de la commune de Rabastens n'a en rien modifié le tableau des effectifs de la commune.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2015

- Madame Annie VIGNERAC indique qu'en page 2 au point n°1 : Réorganisation des services : ses propos sont incomplets, Monsieur le Maire propose à Madame VIGNERAC de préciser ses propos, il est finalement convenu de supprimer la phrase ainsi que la réponse en découlant de Monsieur le Maire.
- Page 5, il s'agit de Madame Annie VIGNERAC et non pas Madame Françoise CATHALA qui fait remarquer que certaines demandes de subventions n'ont pas été examinées par la commission vie quotidienne.

Le compte-rendu ainsi modifié est soumis au vote de l'assemblée :

Vote : Unanimité.

3- Choix des candidats admis à concourir aux travaux de construction de la station d'épuration Rabastens/Couffouleux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux, un appel d'offre a été lancé le 12 juin dernier. 7 entreprises ont répondu.

Après analyse des dossiers, les candidats admis à concourir aux travaux de construction de la station d'épuration sont :

- DEGREMONT
- STEREAU
- HYDREL
- AQUA ALTER
- MSE
- SOGEA

Vote : Unanimité

4- Finances

2.1- Tarifs CLSH été 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée que le Centre de Loisirs Sans Hébergement envisage d'organiser deux séjours durant les vacances d'été 2015. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les organismes qui assurent l'hébergement et d'approuver les tarifs correspondants à appliquer aux familles ainsi qu'il suit (avis favorable de la commission des finances du 03/07/2015):

Séjour	Dates	Participation des familles (en plus du prix de journée)
--------	-------	--

Maternelles Saint Sardos (82)	Du 15/07 au 17/07/2015	50 €
Primaires Centre de vacances « vent d'est » Montalivet (33)	Du 27/07 au 31/07/2015	125 €

Monsieur le Maire rajoute que d'autres sorties ponctuelles à la journée seront organisées et qu'à ce titre il y a lieu de demander une participation complémentaire de 3 € par enfant.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les organismes qui assurent l'hébergement des groupes d'enfants et approuve à ce titre une participation pour le séjour à rajouter au prix habituel de journée tel que présenté dans le tableau ci-dessus, ainsi qu'une participation forfaitaire de 3 € pour les autres sorties.

Vote : Unanimité

2.2- Tarif terrasse 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée qu'il est proposé de réviser les tarifs des terrasses dites couvertes ou plancher fixés précédemment par délibération en date du 19/12/2014 à 7 € le m²/ trimestre toute l'année Il rappelle l'avis favorable de la commission des finances réunie le 03/07/2015 et présente les tarifs ainsi qu'il suit :

Terrasse	Du 01/04/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 31/03/2015 et du 01/10/2015 au 31/12/2015
Avec couverture ou plancher	7 € le m ² / trimestre	3.50€ le m ² / trimestre

Vote : Unanimité

2.3- Décision modificative n°5

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée qu'afin de s'acquitter de la facture de clôture dont l'inscription budgétaire apparaît sur la mauvaise opération, sur proposition de la commission des finances du 03/07/2015, il y a lieu de procéder aux virements de crédits ainsi qu'il suit :

D- 2128 opération 422 (Construction complexe enfance) : - 7 242.00 €

D- 2128 opération 435 (Travaux de voirie): + 7 242.00 €

Vote : Unanimité

2.4- Clôture de régies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de clôturer certaines régies qui ne fonctionnent plus compte-tenu de leur caractère ponctuel et désuet ainsi qu'il suit (avis favorable de la commission des finances du 03/07/2015) :

- activités périscolaires (créée en 1999, dont le régisseur est A.Rouvière). N° interne trésorerie : 30005
- droit de pesage (créée en 1972, régisseurs : C.Ruadel et N. Escudié). N° interne trésorerie : 30010
- régie temporaire cantine CLAE. N° interne 30013
- CLSH ados -régie MJC dépense et recette (créée en 2003, régisseur : C Cervantes).

Vote : unanimité

2.5- Remboursement abonnements téléphoniques aux agents communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée que la commune met actuellement à la disposition de certains agents communaux, dans le cadre des

missions qui leurs sont confiées, un téléphone portable avec abonnement, le tout pris en charge par la collectivité.

Compte-tenu de la charge financière que cela représente et du contexte économique actuel, par mesure d'économie il a été décidé de remplacer ces abonnements.

Il est proposé que des forfaits téléphoniques plus avantageux et correspondants aux besoins des agents soient souscrits par ces derniers (avis favorable du comité technique du 26/05). La commune ne pouvant souscrire ce type de forfait il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cet abonnement auprès de chaque agent souscrivant ce forfait pour les besoins de la collectivité.

Vote : unanimité

2.6- Tarifs camping municipal 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui indique à l'assemblée qu'en référence à la délibération du conseil municipal en date du 16/06/2015 fixant les tarifs du camping, il est proposé de rajouter un tarif pour les mobile-home et de fixer ce tarif à 100 € la semaine (avis favorable de la commission des finances du 03/07/2015).

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si les tarifs d'autres campings ont été consultés, des campings 3 étoiles dans le Tarn (Graulhet par exemple) proposent des tarifs à 175 € la semaine pour 14 m² (2/3 personnes).

Vote : Unanimité

3- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide Complexe Scolaire Las Peyras

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui informe l'assemblée que le marché fourniture et de livraison de repas en liaison froide du Complexe Scolaire Las Peyras avec le prestataire « Ansamble » expire le 31/08/2015. Une consultation a été lancée selon les articles 8, 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics, en groupement de commande, sous la forme d'un marché de service à procédure adaptée et à bons de commandes. Le nouveau marché sera conclu pour une année à compter du 01/09/2015, et renouvelable 2 fois maximum.

Les membres du groupement de commandes sont :

- La Communauté de Communes du Rabastinois pour le Multi Accueil Collectif de Rabastens (7000 repas).
- l'Association Multi Accueil de Couffouleux (8450 repas + 8000 goûters).

Le nouveau cahier des charges technique a été rédigé conformément aux recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition) et de manière à privilégier les aliments frais, ainsi que les produits issus de l'agriculture biologique, en collaboration avec les parents d'élèves.

Madame Danièle BOROT présente les conclusions de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07/07/2015. Quatre prestataires ont répondu : ANSAMBLE/OCCITANIE RESTAURATION/RECAPE/COMPASS. La commission d'appel d'offres après analyse propose d'attribuer le marché au groupe « ANSAMBLE » qui intégrera deux produits minimum issus de l'agriculture biologique chaque semaine, des entrées composées de deux ingrédients et des plats d'accompagnement composés de légumes et de féculents.

Monsieur le Maire tient à souligner tout le travail fait en amont pour réaliser le cahier des charges, le coût de la prestation reste à peu près identique mais de nouveaux éléments ont pu être intégrés (1 produit bio par jour et des fruits (pommes et raisins provenant de producteurs tarnais).

Monsieur le Maire rajoute que la Communauté de Communes du Rabastinois participe aussi à cet appel d'offres et a délibéré le 30/06 en décidant de faire confiance au choix de la commission d'appel d'offres du groupement.

Vote : Unanimité

4- Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie MONNIER qui informe l'assemblée que le conseil municipal a apposé des affiches dans la ville et sur la plage concernant les poubelles, le verre. Le Conseil municipal jeunes a reçu les remerciements d'une conseillère municipale.

5- Intercommunalité

Monsieur le Maire souhaite communiquer plusieurs informations relatives au conseil communautaire du 30/06/2015.

- **FPIC 2015** : les communes de l'intercommunalité ont adopté une délibération concordante ainsi qu'il suit : reversement à Mézens de la part de FPIC qui lui revient, et cession par les autres communes de leur enveloppe à la Communauté de Communes du Rabastinois.
- **Groupement de commande** : cela permet aux communes qui le souhaitent d'adhérer au groupement de commande pour les achats suivants :
 - Energie : gaz de ville, électricité, fuel
 - Fournitures administratives, matériel scolaires et matériel de bureau
 - Vêtements de travail et équipements de protection individuelle
 - Fourniture et livraison de repas (école, crèche...)
 - Fourniture et livraison de couches pour les crèches
 - Prestations techniques diverses.
- **Autorisation de signature d'une convention avec le Comité de Bassin pour l'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du Net)**: pour l'accompagnement des créateurs, entreprises ou associations ainsi que mène des actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion.
- **Convention Agence de l'Eau Adour Garonne** pour signature d'un accord-cadre d'opération collective de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour une période de 3 ans avec subventionnement des particuliers rentrant dans les critères d'éligibilité.

6- CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée que la commission a travaillé activement au plan canicule qui a été déclenché par la Préfecture. Ainsi, toutes les personnes isolées ont été contactées par téléphone, certaines se sont inscrites au registre communal afin d'être assurées d'un suivi par le CCAS.

Monsieur le Maire tient à remercier vivement les personnes qui se sont investies dans cette démarche ayant ainsi permis d'identifier les sujets les plus vulnérables et de rompre d'isolement durant cet épisode de canicule.

7- Conventonnement Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour le Camping

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) aux usagers d'utiliser ces titres comme moyen de paiement.

Une convention a été signée précédemment pour le règlement du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Vote : Unanimité

8- Subventions 2015

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des organismes/associations suivantes :

Le Secours Populaire de Rabastens, 7^{ième} art pour tous et l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Le Naridel.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Erick ESPEL qui indique que ces demandes de subventions ont été examinées par la commission vie quotidienne du 02/07 et la commission finances du 03/07.

Il est proposé de verser les subventions ainsi qu'il suit, étant précisé que la subvention au Secours Populaire est doublée cette année en raison du nombre important de familles aidées (60 familles et 30

personnes supplémentaires), la subvention à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Le Naridel correspondant à des travaux d'entretien réalisés par des jeunes sur le bassin de la piscine municipale avant sa réouverture. Et enfin la subvention à l'association 7ième art pour tous pour le fonctionnement du cinéma et correspondant au premier acompte du solde de la subvention N-1 :

SECOURS POPULAIRE DE RABASTENS : 300.00 €

7ième ART POUR TOUS : 4 000 €

Institut Thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Le Naridel : 300 €

Vote : unanimité

9- Dénomination de rue

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que sur proposition de la commission urbanisme du 30/06, il y a lieu de procéder à la dénomination d'une voie sur la parcelle cadastrée : Section AV - n°25 pour desservir 36 logements propriété de Tarn Habitat. Il donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Paul RUFFIO qui indique qu'il est proposé de dénommer cette voie : Rue Aimé Jaurou et ainsi honorer la mémoire d'un médecin de Rabastens, grand humaniste et résistant durant la deuxième guerre mondiale.

Bref historique à l'assemblée sur ce personnage emblématique : né à Lavaur en septembre 1904 et décédé le 19/12/1993. Docteur en médecine diplômé des hôpitaux de Paris, il fit ses études dans la classe de Jean ZAY fut comme lui socialiste et gauliste et refusa l'appel du pied de ses amis politiques pour être député à Paris et ministre sous la troisième république préférant vivre et assurer sa mission de médecin à Rabastens. Pendant la guerre, médecin de la résistance il participa aux opérations de ravitaillement usant de son laissez-passer de médecin. Il participa également à la gestion des caches des maquisards de la Grésigne et du rabastinois et de ceux qui partaient pour l'Espagne.

Il a été arrêté par les allemands en allant soigner sur le maquis, condamné à mort, puis peine commuée en déportation il passa 11 mois à Buchenwald.

Durant l'après-guerre, il présida le comité des pensions de guerre et attribua un grand nombre de pensions à nombre de personnes qui ont eu un rôle mineur mais néanmoins actif dans la résistance et qui se trouvaient financièrement sans ressources.

Monsieur Alain BREST tient à préciser que ce choix est judicieux, cet homme étant un vrai et éminent Rabastinois.

Vote : unanimité

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Square Fernand Fargues sera prochainement inauguré.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie ROBERT informe l'assemblée que « Cinéplage » se tiendra la journée du samedi 8 août. L'après-midi seront organisés des jeux d'eau (et autres) par des bénévoles, pour les enfants. Des producteurs fermiers viendront tenir des stands pour présenter et vendre leurs produits.

A la nuit tombée : Projection des 2 films sur Rabastens et projection du film tout public "Maléfique".

Madame Annie VIGNERAC signale de pas avoir été convoquée à la commission des finances. Monsieur le Maire vérifiera si la commission a été régulièrement convoquée, les membres présents faisant partie de la commission confirment avoir reçu leur convocation.

Monsieur Alain BREST souhaite intervenir sur trois points :

- Est-il exact que les salaires des agents communaux ont été perçus tardivement. Monsieur le Maire confirme que les salaires ont été perçus une semaine en retard indépendamment des services de la commune effectuant les salaires qui a toutefois prévenu tous les agents ; le problème est survenu au niveau du Trésor Public, ce dernier s'est, de fait, proposé pour fournir les attestations aux agents qui le souhaiteraient pour justifier de ce retard.
- Demande une place à la commission paritaire au titre de la représentativité plurielle. Monsieur le Maire indique qu'un vote en conseil municipal a déjà eu lieu à ce sujet, cela pourra être examiné lors du prochain renouvellement. Monsieur Alain BREST souhaite connaître la date du prochain renouvellement. Monsieur le Maire le fera vérifier mais tient à

rajouter qu'il y a eu un vote unanime lors du vote concernant la composition de la commission.

- Au sujet de la mutualisation : Sont présents autour de la table du conseil municipal de Rabastens deux personnels de la Communauté de Communes du Rabastinois : les agents des collectivités sont recrutés dans les collectivités soit par recrutement direct, soit dans le cadre de mise à disposition.

Dans le cadre de la mutualisation, un agent de la Commune de Couffouleux a été mis à la disposition de la Communauté de Communes du Rabastinois à mi-temps. Un certain nombre d'évolutions font constater que cet agent assure également des missions au niveau de la commune de Rabastens. Monsieur Alain BREST souhaite connaître la quotité appliquée sur le temps de travail (quel temps de travail affecté sur la commune de Rabastens) pour cet agent et s'il existe une nouvelle convention de mise à disposition avec la commune de Rabastens. Cela a-t-il été discuté et validé avec les autres communes de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire souhaite rappeler à Monsieur Alain BREST qu'une convention a été mise en place pour la mutualisation des services administratifs qui a été votée en conseil communautaire. Les éléments relatifs à cette convention ont été validés en amont par le Comité Technique Paritaire de la Commune de Rabastens et par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale dont dépend la Communauté de Communes. Pour rappel également l'organigramme qui prévoit la suppression des fonctions de DGS du personnel de la Commune de Rabastens a été validé à la majorité lors du Comité Technique du mois de mai. Il n'existe pas de convention de mise à disposition de personnel auprès de la commune de Rabastens, compte-tenu qu'une convention de mutualisation des services administratifs a été signée. Aucune suppression de poste n'a été opérée, Monsieur le Maire précise que ce qui est important c'est que les services de la municipalité et la municipalité fonctionnent le mieux possible selon l'organisation qui a été établie. Monsieur le Maire propose à Monsieur Alain BREST de lui adresser une demande écrite si toutefois il souhaitait plus de précisions sur ce dossier.

Plus aucune intervention n'étant demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal prend fin à 20h03.
